

Boulogne sur Mer, le 16 septembre 2020

La Principal adjoint

A l'attention des Parents

Madame, Monsieur,

Le collège reconduit le dispositif "Devoirs Faits" pour les élèves volontaires encadré par les professeurs du collège.

Ce dispositif facultatif vise à donner à vos enfants des méthodes de travail afin de les rendre autonomes et de leur donner davantage l'esprit d'initiative.

En effet, le travail personnel de l'élève est indispensable tout au long de son cursus scolaire.

Pour cela nous vous demandons de consulter l'emploi du temps de vos enfants et de repérer les horaires où il n'a pas cours, ensuite de répondre au coupon réponse ci-dessous :

Très cordialement,

P/O du chef d'établissement,
Yannis CHRISTON

✂.....

Madame , Monsieur :

Père / Mère / responsable de l'élève :

Classe :

Ne souhaite pas que mon enfant bénéficie du dispositif «devoirs faits »

Souhaite que mon enfant bénéficie du dispositif «devoirs faits »

Observez attentivement l'emploi du temps de votre enfant ;

Merci d'indiquer les jours et heures auxquels votre enfant y assistera :

▶ Le à

▶ Le à

▶ Le à

→ A rendre au plus tard le lundi 28 septembre 2020 au professeur principal qui remettra à Mme CALIPPE.

Le démarrage de Devoirs Faits sera prévu à compter du lundi 5 octobre 2020.

▲ Si vous souhaitez moduler ces horaires, vous pourrez le signaler sur le carnet de correspondance.

Signature des parents